

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-163

Demande de subvention d'investissement
Aménagements de sécurité routière Rue de Thiescourt et Rue de Marly

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-10 et R2334-12 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération n°2023-024 en date du 06/03/2023 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire pour « *demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit l'objet, dans la limite de 1 000 000 €* » ;

Vu le Règlement départemental des aides aux communes et à leurs groupements 2022 ;

Vu le taux communal de 27 % pour les travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (*ex : passages surélevés, coussins de type berlinois, bandes rugueuses de ralentissement etc*) et le taux communal bonifié pour les travaux sur ou le long de routes départementales (+10%) éligibles au dispositif de subvention mis en place par le Conseil Départemental ;

Considérant l'importance de renforcer la sécurité routière des usagers de la voie publique tant pour les piétons que pour les conducteurs de véhicule sur la Route Départementale n°57 traversant l'agglomération de Ribécourt-Dreslincourt ;

Considérant la nécessité d'installer deux ralentisseurs, type « plateau » dont un à hauteur du numéro 326 rue de Thiescourt et le second à hauteur du numéro 195 rue de Marly ;

DECIDONS :

Article 1: De solliciter l'octroi d'une subvention, au plus haut taux possible, pour participer au financement des aménagements de sécurité routière auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans les rues suivantes :

- Aux environs du 326 rue de Thiescourt
- Aux environs du 195 rue de Marly

Article 2: La mise en œuvre des travaux précités s'étalera selon le calendrier prévisionnel suivant :

Voies	Date de démarrage	Date d'achèvement
326 rue de Thiescourt	03/04/2024	31/10/2024
195 rue de Marly	03/04/2024	31/10/2024

Article 3: Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 41 665,80 € HT ;

Article 4: Le financement prévisionnel des travaux se fera sur la base du plan de financement suivant :

Sources de financement	Montant HT	Taux de financement (%)
Autofinancement	26 249,45 €	63 %
Conseil Départemental	15 416,35 €	37 %

Article 5: Disons que la part non couverte par les subventions sera prise en charge sur le Budget Principal de la Commune.

Article 6: La présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal. Monsieur le Directeur Général des Services et le Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le jeudi 14 décembre 2023

Jean-Guy, LÉTOFFÉ
Maire